

La polio en France, une maladie négligée ?

Baptiste Baylac-Paouly – baptiste.baylac-paouly@univ-lyon1.fr

UR 4148 Sciences, Société, Historicité, Éducation et Pratiques (S2HEP)

Faculté de médecine Lyon Est – Université Claude Bernard Lyon 1



Université Claude Bernard



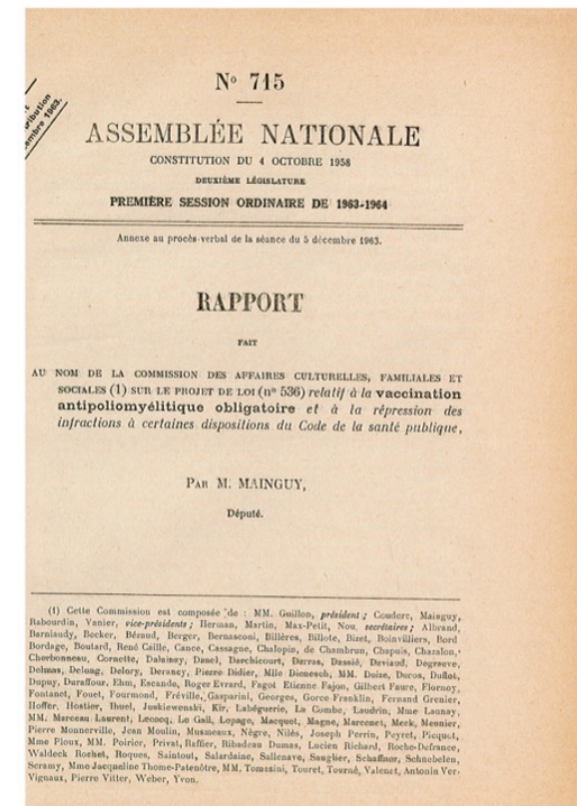
Lyon 1

Faculté de Médecine
Lyon-Est



I. Introduction

- Nombre de cas en France → ≠ d'autres pays européens ou des États-Unis
- Pour entraîner une mobilisation sanitaire → une maladie doit devenir visible



C'est une affection relativement peu contagieuse et qui n'entraîne qu'une mortalité réduite. En 1962, elle n'a provoqué en France que 98 décès. Ce chiffre est à comparer avec les autres causes de mortalité dans notre pays et nous citerons pour mémoire celles-ci qui nous paraissent particulièrement importantes :

Accidents de la route	12.000
Lésions vasculaires cérébrales	63.000
Maladies de cœur	100.000

- Visibilisation par les chiffres → élément clef pour la construction de la preuve

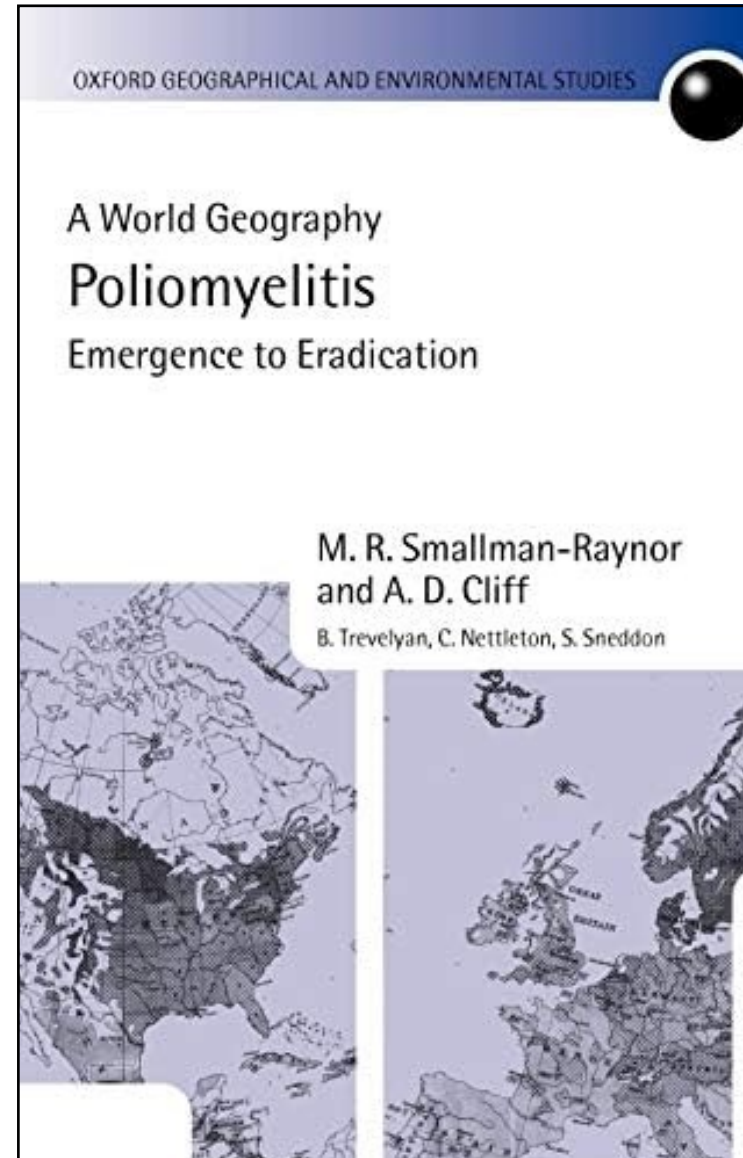
II. Contexte

- Incidence + fréquence → augmentation constante durant la seconde moitié du XX^{ème} s.
- Pays européens → problème de santé publique
- En France → la polio est un problème préoccupant, mais moins important que la lutte contre d'autres maladies infectieuses (diphthérie, tuberculose, etc.)



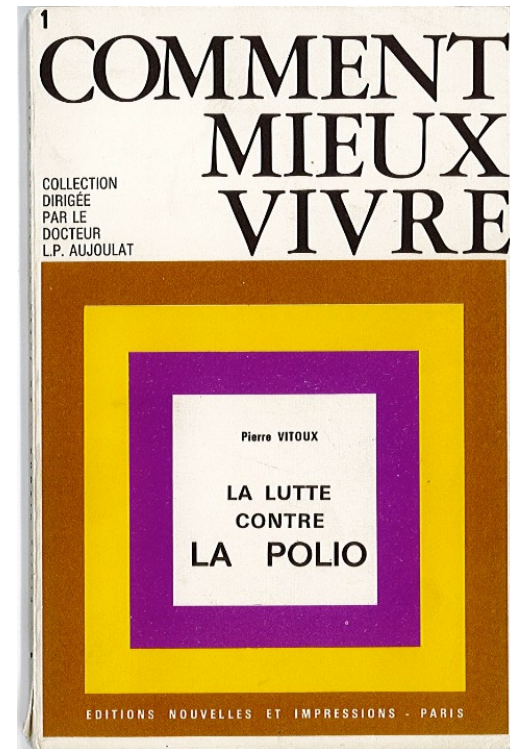
II. Contexte

- Augmentation de l'incidence → épidémies dans les pays européens avec un décalage entre le nord et le sud
- Gradient nord-sud → explique en partie les différents rythmes de réponse
- Différence dans la perception de la maladie



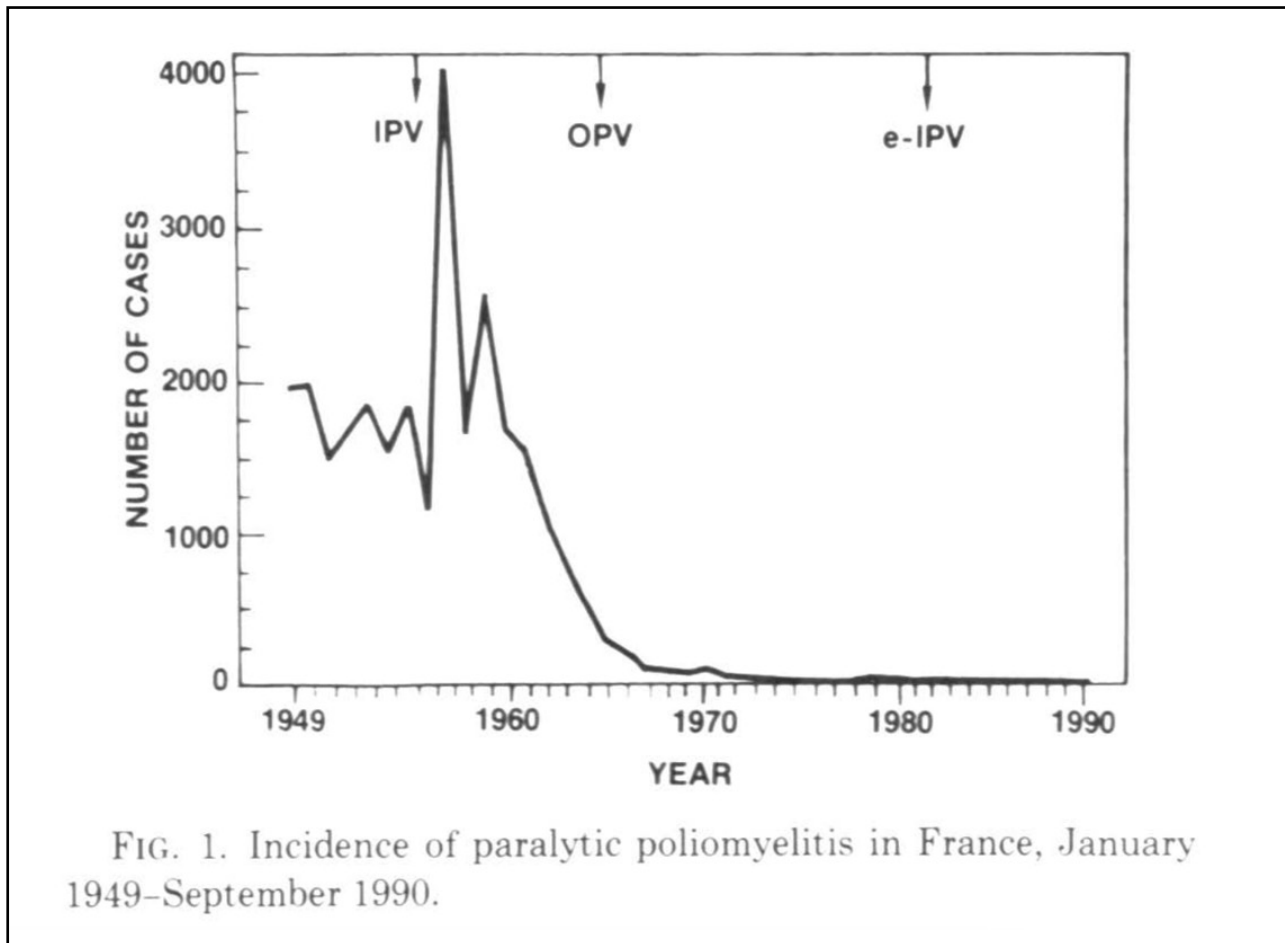
II. Contexte

- Différence dans la perception de la maladie
→ autorités et population
- Vaccination plus tardive en France
(Espagne aussi)
- Obligation vaccinale tardive en France



Situation humiliante aussi, parce que la France a été de tous les pays d'Europe le premier à avoir dès 1964 rendu obligatoire la vaccination antipoliomyélitique, ce que n'ont pas fait ceux qui ont pourtant chez eux réglé le problème. Les déductions qui s'imposent, ne sont donc à l'honneur ni de l'esprit civique des Français, ni de l'efficacité de leurs gouvernants.

II. Contexte



- Comment expliquer cela ?

III. Lépine et l'Institut Pasteur

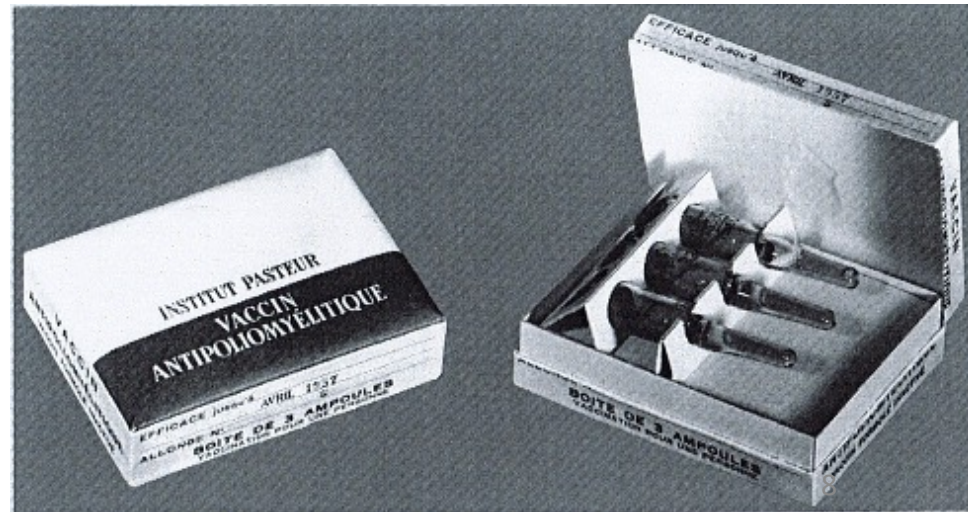
- Pierre Lépine (1901-1989)



- Lépine commence à travailler sur la polio au début des années 1950
- Séjours aux USA et au Canada → se perfectionner
- N'a pas les moyens techniques et matériels pour produire un vaccin efficace

III. Lépine et l'Institut Pasteur

- Demande d'aide pour produire le vaccin → refus
- « Les recherches sur la polio et les virus cytopathiques sont d'un intérêt secondaire »
- Lépine va exercer une forme de pression/chantage
- 1956 → vaccin injecté inactivé Lépine



IV. Vaccination antipoliomyélitique

- Jusqu'en 1957 → pas de programme de vaccination
- 1957 → pire épidémie en France : 4109 cas, 300 morts
- Ministère de la Santé publique → demande à Lépine et l'Institut Pasteur d'augmenter la production du vaccin
- Accord avec l'Institut Mérieux de Lyon → $\frac{1}{4}$ des vaccins Lépine

IV. Vaccination antipoliomyélique

- Campagnes de vaccination → Centres Publics de Vaccination (CPV)
- Institut Pasteur → organise l'approvisionnement des centres
- Mauvaise gestion des CPV
- Tradition française du médecin de « famille » + vaccination non-obligatoire

IV. Vaccination antipoliomyélique

- Tension entre l'Institut Mérieux et l'Institut Pasteur pour la production des vaccins Lépine

Si le Ministre tient vraiment à ce qu'il y ait deux centres français de production de vaccin Lépine, il conviendrait de nous aider, car si nous avons fait notre devoir jusqu'à maintenant en prenant tous les risques de la production et en la menant à bien, il n'est pas possible de maintenir les fabrications dont l'écoulement ne serait pas partiellement assuré.

Vos services doivent avoir les chiffres de "fournitures" de l'Institut Pasteur et de l'Institut Mérieux: il vous sera facile de constater que notre débit a été extrêmement faible, bien que notre "production" ait été presque égale à celle de l'Institut Pasteur.

- Institut Mérieux → demande un remboursement par la Sécurité sociale
- À la fin des années 1950 → trop de polio malgré les moyens

V. Mérieux et la polio

- Au début des années 1960 → accord avec Albert Sabin (1906-1993) pour produire le vaccin polio oral
- Seul producteur du VPO en France
- Avant tout un intérêt personnel
- Vaccinations associées D.T. Polio



THE CHURCHMAN LEGAL RESEARCH FOUNDATION
RESEARCH AND SERVICE DIVISION
CHURCHMAN LEGAL RESEARCH FOUNDATION

Institut Mérieux - 3 - October 7, 1960

If you find these conditions agreeable I would appreciate it very much if the responsible officers of your institute would sign the copy of this letter enclosed herewith, in the space provided therefor. Upon receipt of the signed copy I will send you 50 ml. of each of the 3 strains, and a copy of the directions for the preparation, testing and assay of the vaccine.

Institut Mérieux
17, Rue de la République
Lyon, France

With best wishes.

Sincerely yours,
Dr. Albert B. Sabin
Albert B. Sabin, M. D.

Dear Doctor Mérieux:

ABS:meh In accord with your letter of 3 October, 1960, in which you indicated the decision of the Institut Mérieux to produce live, attenuated poliovirus vaccines from my strains, I should like to say that I shall be glad to make available to your institute portions of the original field-isolated lots of vaccine on the same conditions that I have already been made available to various pharmaceutical organizations in the United States, Canada, and Europe. These conditions are:

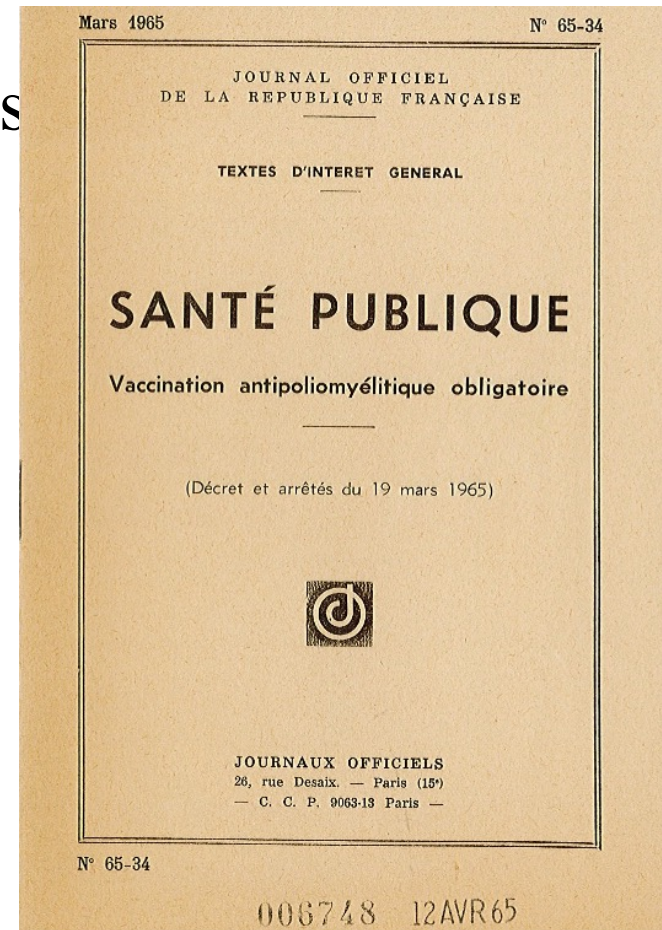
1) The vaccine will be produced in a separate facility in which no other infectious agents or tissue cultures are used. The definition of a separate facility will conform to that set down by the Division of Biological Standards of the National Institutes of Health of the United States. It is understood that the premises will be suitably sterilized prior to beginning of production.

ACCEPTED AND AGREED TO: _____
DATE: _____
COMPANY: Institut Mérieux
Lyon, France
AUTHORIZED OFFICER: _____
Charles Mérieux, President
Dubveault, Pharmacien-Gérant

12


V. Mérieux et la polio

- Gratuité vaccination antipolio en dehors des CPV
- Loi du 1^{er} juillet 1964 → vaccination antipoliomyélitique obligatoire (Lépine)
- Application de la loi → 19 mars 1965
- 1966 → mise sur le marché du vaccin polio oral



V. Mérieux et la polio

- Introduction VPO → cohérente avec les politiques internationales
- Vaccin Lépine + VPO → utilisation complémentaire unique
- Plusieurs mesures phares mises en place successivement

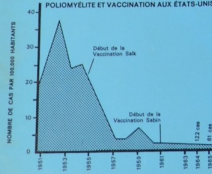


Vaccination contre la Poliomyélite par voie buccale avec les ampoules individuelles de Vaccin Sabin de l'Institut Mérieux

M POLIOMYÉLITE

LE VACCIN BUVABLE SABIN
DE L'INSTITUT MÉRIEUX
EST DÈS MAINTENANT
A LA DISPOSITION DU CORPS MÉDICAL

En France, comme aux Etats-Unis, l'adoption du vaccin buvable doit compléter l'action des vaccins injectables pour accélérer l'éradication de la Poliomyélite.



VI. Mobilisation pour la vaccination

29 Octobre 1959

.....

Au moment où la France doit rattraper son retard dans la vaccination antipoliomyélitique - seule en Europe l'Espagne est derrière nous, plus de 50% des enfants étant vaccinés dans les pays voisins - je suis certain que le circuit normal du pharmacien et du

comparaison

Malgré la diminution progressive de la morbidité de la poliomyélite en France depuis le développement de la vaccination, 290 cas ont encore été déclarés pour l'année 1965, alors que plusieurs pays voisins ont déjà obtenu des résultats brillants.

Le retard pris par la France en ce domaine n'en est que plus humiliant. Certes elle peut présenter des statistiques en diminution : 533 cas en 1964, 340 en 1965, 209 en 1966, moins de 100 cas en 1967. Mais ces chiffres sont encore trop importants. Parti de moins loin que beaucoup d'autres grands pays, le nôtre n'a pas encore, il s'en faut, obtenu des résultats aussi brillants que ses voisins. Et l'on aboutit à cette situation paradoxale que, ayant été le premier en Europe à disposer du vaccin inactivé, étant l'un des seuls à y fabriquer le vaccin buvable, il est à la traîne de tous les autres.

VI. Mobilisation pour la vaccination

- Malgré l'utilisation de 2 vaccins + une obligation vaccinale
→ maladie toujours présente

La véritable raison du retard français réside donc dans l'accumulation des démarches et pertes de temps qu'impose aux familles la vaccination antipolio.

- Association med/pharmacien
(≠ avec vaccin Lépine)

Celles-ci voient bien dans tous les lieux publics et les officinés de pharmacie les murs se couvrir d'affiches du Comité Français d'Education Sanitaire invitant à la vaccination. Elles se renseignent. Peuvent-elles acheter le vaccin buvable ? — Non, il faut une ordonnance médicale, répondent les pharmaciens. Allez chez votre médecin !

- Fausse information

Elles s'y rendent. Le médecin fait l'ordonnance.

- Oubli des rappels vaccinaux

Munies de cette pièce, elles retournent à la pharmacie. Elles se préparent à absorber elles-mêmes ou à faire absorber à leurs enfants les deux gouttes protectrices. Non, cela ne suffit pas. Le pharmacien leur explique qu'il peut leur signer une attestation de prise provisoire mais qu'elle ne tient pas lieu de certificat.

Elles doivent donc revenir chez le médecin, lui présenter cette attestation, ou si elles préfèrent, apporter le vaccin et l'absorber devant lui. C'est alors qu'il signera le certificat.

Il faut, on le voit, une patience et une volonté peu communes de sécurité pour faire trois déplacements, dont deux pourraient être évités, et payer peut-être parfois deux consultations. La plupart des familles y renoncent d'autant mieux que la Sécurité Sociale ne rembourse pas¹⁶ les frais d'une vaccination spontanément sollicitée.

VI. Mobilisation pour la vaccination

Ch. du Cossy 10
1260 N y o n
Suisse



In:
A l'attention du
Dr C. Mérieux
L y o n
France

Vaccin buccal antipoliomyélitique

Docteur,

Je prends la liberté de vous écrire et vous voudrez bien m'en excuser. En effet, je suis très anxieuse au sujet d'un vaccin antipolio. buccal et j'ai appris qu'il se fabriquait chez vous, c'est pourquoi je m'adresse directement à la source.

Au 1er mois de ma grossesse, j'ai pris un rappel du vaccin antipolio. buccal et voilà plusieurs fois que je lis des articles déconseillant formellement la prise de ce vaccin les trois premiers mois d'une grossesse.

Je vis vraiment dans l'angoisse et je vous serais vraiment très reconnaissante, Docteur, si vous preniez quelques minutes pour me répondre et me dire les risques qu'il y a à prendre ce vaccin les trois premiers mois de la gestation. Y a-t-il risques de malformations ou autres méfaits pour l'enfant ?

En vous remerciant très sincèrement de votre compréhension, je vous présente, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur A. Tabut

Madame,

En réponse à votre lettre du 20 avril, nous pouvons vous rassurer entièrement.

S'il est exact que la Presse s'est fait l'écho de troubles provoqués par le vaccin anti-poliomyélitique buccal lorsqu'il est ingéré au début de la grossesse, il n'en est pas moins vrai que ces affirmations ne reposent sur aucune base scientifique.

Aux Etats-Unis où les enquêtes les plus sérieuses ont été effectuées, à aucun moment a été retenue l'hypothèse de telles complications.

Vous voudrez bien trouver ci-incluse la photocopie des coupures de presse du Daily Mail des 16 et 17 février 1967 qui sont à l'origine des diverses informations publiées ultérieurement par les journaux français et, en particulier, par le Monde.

Vous noterez que seule la première information a été retenue par notre Presse tandis que le démenti officiel publié par le Ministère de la Santé Britannique n'a jamais été publié en France.

MOI, JE SUIS
VACCINÉ CONTRE
LA POLIOMYÉLITE



D'APRÈS
A. MARTINETTI

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

CENTRE NATIONAL D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE

92.000 - CLERMONT - PARIS

POLIO

AVEC LE NOUVEAU RÉGIME DES VACANCES

N'attendez pas pour
VACCINER

La période des vaccinations étant raccourcie par l'avancement des vacances, et la production du Vaccin Lepine à l'Institut Pasteur et à l'Institut Mérieux étant limitée, il est précisé que :

— si les trois injections mensuelles n'ont pas pu être effectuées avant le départ en vacances, la troisième injection peut être pratiquée au retour de celles-ci (moins de 6 mois après la deuxième injection).

DEMANDEZ CONSEIL A VOTRE PHARMACIEN

**SI VOUS ATTRAPEZ LA POLIO
CE SERA VOTRE FAUTE**

**HALTE A LA
POLIO**



POLIOMYÉLITE

N'attendez pas les vacances...

DÈS MAINTENANT

**Faites vacciner
vos enfants !**

Des Unions Nationales Grandes Pharmacies



LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
VOUS RAPPELLE A LA PRUDENCE
LA PRÉVENTION SANITAIRE
VOUS RAPPELLE LES VACCINATIONS



Tous les moins de 30 ans
doivent être vaccinés
contre la Poliomyélite :

3 injections
+ 1 rappel un an plus tard
1 deuxième rappel 5 ans
plus tard.

Cette vaccination peut être
associée, suivant les âges,
aux vaccinations contre
la Diphtérie, le Tétanos et
la Coqueluche.

**PAS DE VACCINATION
SANS RAPPEL !**

CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN, C'EST UN CONSEIL DE VOTRE PHARMACIEN

COMITÉ FRANÇAIS D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE
COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

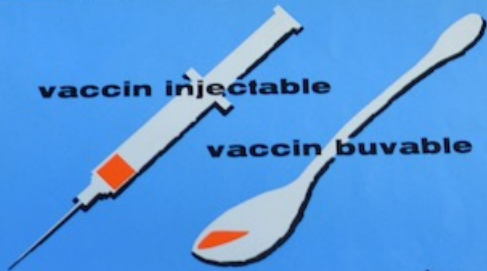
Contre la
POLIO



Tous Vaccinés
Jusqu'à l'âge de 30 ans au moins

DEUX MÉTHODES :

vaccin injectable



vaccin buvable

UNE SEULE RÈGLE :

Pas de vaccination efficace et durable sans rappels.

*Consultez votre médecin,
c'est un conseil de votre pharmacien*

COMITÉ FRANÇAIS
D'ÉDUCATION
SANITAIRE
ET SOCIALE

COMITÉ D'ÉDUCATION
SANITAIRE ET
SOCIALE DE LA
PHARMACIE FRANÇAISE

ÉDITIONS PUBLIS - PARIS - R 547

**SI
VOUS ATTRAPEZ
LA POLIO
CE SERA
VOTRE FAUTE**

**FAITES VACCINER VOS ENFANTS
FAITES VOUS VACCINER
ET N'OUBLIEZ PAS LE RAPPEL**

COMITÉ FRANÇAIS D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE
COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

N'OUBLIEZ PAS LA VACCINATION DE RAPPEL
POLIO



COMITÉ D'ÉDUCATION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA PHARMACIE FRANÇAISE



VII. La fin de la polio en France

- À partir de 1983 → utilisation privilégiée de l'eIPV (*enhanced Injected Polio Vaccine*)
- VPO → responsable de cas de VAPP (*vaccine-associated paralytic polio*)
- 1989 → dernier cas de polio en France

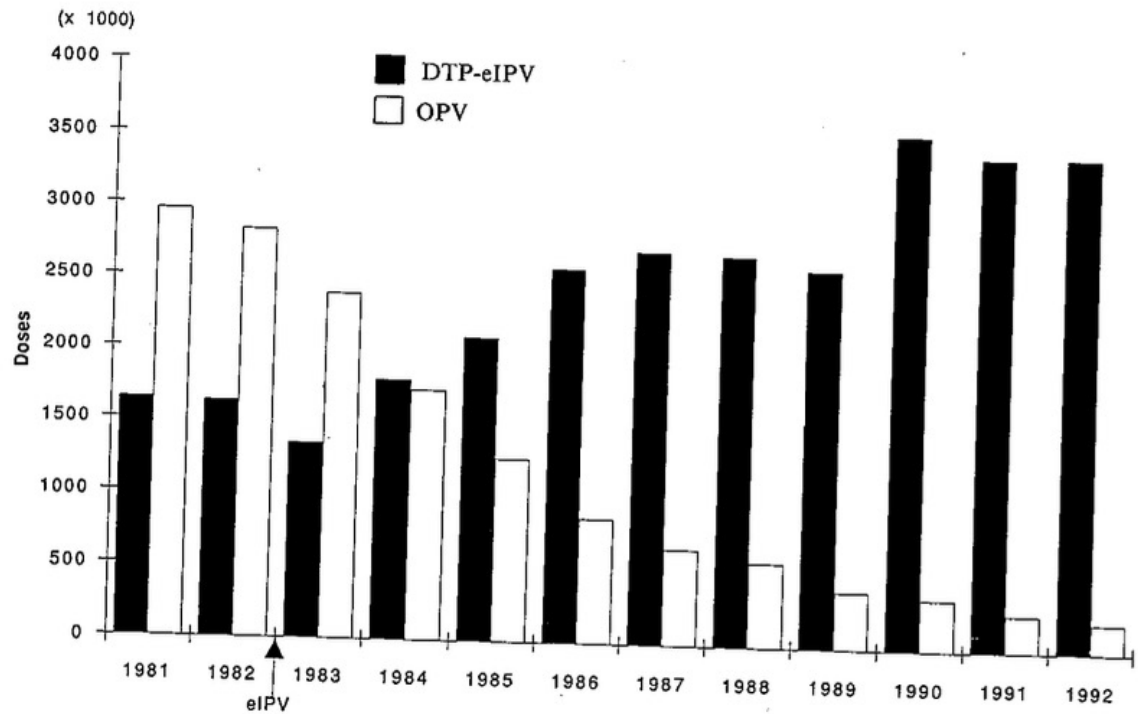


Fig. 2. Trends in distribution of poliovaccines in France.

« Débarrasser la France de la poliomyélite »

Informier et vacciner contre la maladie dans les années 1960

“Ridding France of Polio”. Informing and vaccinating against the disease in the 1960s

“Librar a Francia de la poliomielitis”. Informar y vacunar contra la enfermedad en los años 60

Baptiste Baylac-Paouly



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/hms/6880>

DOI : 10.4000/hms.6880

ISSN : 2557-2113

Éditeur

Presses universitaires du Midi

Édition imprimée

Pagination : 145-160

ISBN : 978-2-8107-1253-3

ISSN : 2263-8911

La poliomyélite et ses vaccins, avec Baptiste Baylac-Paouly [Ep. 6]

6 juin 2023 Bastien Delattre



Apothicast

Partager + Suivre Acast

La poliomyélite et ses vaccins, avec Baptiste Baylac-Paouly [Ep. 6]



6 juin 2023 · 50 min · Écouter plus tard

Conditions d'utilisation